

*L'objet de la présente note « Ambition de la CLE », validée par la CLE lors de la séance plénière du 4 avril 2019, est de rappeler les éléments principaux du diagnostic et du scénario tendanciel ainsi que préciser l'ambition portée par la CLE pour les objectifs identifiés lors de l'élaboration du SAGE.*

## **Ambition de la CLE du SAGE Thouet**

Un SAGE est un outil de planification stratégique à l'échelle d'un bassin hydrographique dont l'objectif est la recherche d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il répond avant tout aux objectifs définis par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) d'octobre 2000 en recherchant prioritairement l'atteinte du bon état des eaux pour toutes les masses d'eau. Cet objectif constitue le socle du SAGE, assurant ainsi sa compatibilité avec le SDAGE Loire Bretagne et le code de l'environnement.

Le SAGE a un poids réglementaire puisqu'il est opposable, via son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), aux décisions de l'administration dans le domaine de l'eau et à certains documents dans le domaine de l'urbanisme. Son règlement s'impose quant à lui directement à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toutes installations, travaux, ouvrages ou activités soumis à autorisation ou déclaration.

### **Rappel synthétique des principaux éléments du diagnostic du SAGE validé par la CLE le 1<sup>er</sup> juin 2016 :**

- **Enjeu Ressource en eau (Quantité) :**
  - Des problèmes d'étiages très marqués sur les eaux superficielles dus à des caractéristiques naturelles du bassin mais renforcés par les prélèvements.  
Sur l'Ouest du bassin : Socle granitique imperméable, écoulements brutaux et immédiats, absence de nappes ne permettant pas de soutien à l'étiage.  
Sur l'Est du bassin : pluviométrie estivale faible et un faible soutien des aquifères provoquent également l'assèchement des cours d'eau.
  - Des ressources souterraines globalement à l'équilibre mais certaines en mauvais état quantitatif comme le Jurassique libre et le Cénomaniens libre, utilisées pour l'AEP, à préserver.
  - Un déséquilibre chronique entre ressources et prélèvements entraînant le classement de l'intégralité du bassin en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).
  - Une problématique prise en main par les acteurs locaux par le biais d'outils réglementaires et d'initiatives dans le milieu agricole (ZRE, notification de volumes prélevables, OUGC) mais qui peinent à répondre aux enjeux.

- Enjeu Qualité des eaux :
  - Des masses d'eau superficielles fortement dégradées sur l'ensemble du bassin.
  - Des masses d'eau souterraines vulnérables à préserver.
  - Plusieurs types de contaminations :
    - Nitrates : Pression azotée élevée et vulnérabilité au lessivage principalement à l'Est du bassin (Dive).
    - Phyosanitaires : Problématiques de transferts sur des secteurs sensibles au ruissellement.
    - Phosphore : Contamination sur l'ensemble du bassin mais de façon plus marquée à l'Ouest du fait de sols chargés naturellement et d'une vulnérabilité au ruissellement.
    - Matières organiques dissoutes : Contamination sur l'ensemble du bassin mais plus marquée à l'ouest.
  - Des impacts et des menaces sur l'alimentation en eau potable (captages prioritaires, Contrats Territoriaux mis en place, procédure ZSCE).
  
- Enjeu Milieux aquatiques
  - Indicateurs biologiques déclassant sur l'ensemble du bassin. Plusieurs impacts identifiés : étiages sévères, morphologie des cours d'eau dégradée, atteinte à la continuité écologique, pollution des eaux, ...
  - Multiplicité des plans d'eau à l'Ouest du territoire privant les milieux d'une partie de la ressource.
  - Un patrimoine menacé à préserver : Zones Humides, Têtes de bassin versant, Biodiversité, ...

Des évolutions climatiques constatées entraînant de nombreux impacts : augmentation de la température, épisodes de sécheresses-pluies plus extrêmes, aggravation des étiages, diminution de la recharge des eaux souterraines et décalage dans le temps, ...

De plus, le bassin du Thouet est identifié comme un secteur très vulnérable au changement climatique qui aggrave une situation déjà inquiétante.

**État des masses d'eau superficielles** : Depuis plus de 10 ans, on ne constate aucune amélioration de la qualité des eaux et ce sur l'ensemble du bassin. Pire, on observe même une dégradation de la qualité de certaines masses d'eau.

28 masses d'eau superficielles sur 33 ont un objectif de bon état repoussé à 2027, indiquant que la qualité des eaux est critique et la reconquête, pourtant indispensable, supposée difficile.

**État des masses d'eau souterraines** : 4 masses d'eau sur 10 sont en mauvais état chimique (nappes libres). Principalement pour des problématiques nitrates et/ou pesticides. Certaines masses d'eau souterraines présentent également des problématiques quantitatives.

**Rappel synthétique des conclusions du scénario tendanciel du SAGE validé par la CLE le 26 juin 2018 :**

**Évolution de l'état quantitatif – bilan de l'équilibre besoins / ressource**

En termes de tendances, il apparaît que malgré les actions mises en place, qui pourront permettre une nouvelle diminution des pressions, **l'équilibre quantitatif ne devrait pas être atteint, avec une possible dégradation de l'état hydrologique des cours d'eau**. Cette crainte est renforcée par l'inquiétude **des impacts du changement climatique** sur les ressources, qui risquent d'accentuer le déséquilibre besoins/ressource.

**Évolution de l'état physico-chimique des eaux**

Malgré plusieurs années de programmations contractuelles et une évolution globale des pratiques agricoles, la **qualité des eaux brutes des captages du territoire - ayant bénéficié d'actions - n'a pas évoluée**. Les problèmes de qualité rencontrés concernent les nitrates, les pesticides et sur le Cébron le phosphore et le carbone organique dissous.

La **qualité des eaux superficielles ne s'est pas non plus améliorée**, avec un état physico chimique qui décline encore la grande majorité des masses d'eau, pour des problèmes de phosphore, de carbone organique et de nitrates sur la Dive. Des pesticides sont également quantifiés, mais ne rentrent pas dans le calcul de l'état physico-chimique.

**Les tendances actuelles laissent ainsi difficilement présager une amélioration rapide de la qualité des eaux, tant superficielles que souterraines (bien qu'il s'agisse de polluants différents).**

Les impacts du changement climatique seront également à prendre en compte, car les tendances hydrologiques (baisse des débits notamment en étiage) **engendreraient une augmentation des concentrations en polluants**.

En l'état, compte tenu de la lente diminution des pressions constatées, ainsi que de l'inertie supposée des milieux, **la tendance en matière de qualité des eaux n'est pas positive sur le bassin versant du Thouet, avec à minima une stabilisation des concentrations, voire même un risque d'aggravation sur les eaux de certains captages et sur les cours d'eau les plus sensibles au changement climatique**.

**Évolution de l'état des cours d'eau**

L'état morphologique des cours d'eau et l'état de la ripisylve devraient s'améliorer progressivement bien que ponctuellement suite aux actions entreprises. La continuité écologique ne devrait pas être rétablie à moyen terme mais des actions devraient être engagées sur certains ouvrages, sans qu'il s'agisse nécessairement des ouvrages les plus prioritaires (type verrous à l'aval du bassin). Certaines têtes de bassin versant devraient faire l'objet d'actions spécifiques à moyen terme, par le biais des CTMA mais aussi très ponctuellement par les actions du CREN ou des départements (ENS).

Vu les tendances actuelles et le manque d'actions sur certaines problématiques / secteurs, d'après les acteurs locaux **il est à craindre un maintien voire une dégradation de l'état biologique des cours d'eau**.

À l'échelle des tronçons, les interventions en cours ont un impact immédiat et observable sur la qualité biologique du cours d'eau. **L'impact n'est cependant pas mesurable à l'échelle des masses d'eau à l'heure actuelle.**

**Les impacts du changement climatique** font également craindre une dégradation de l'état biologique des cours d'eau : augmentation de la température de l'eau, baisse des débits, augmentation de la concentration des polluants, ...

### **Évolution de l'état des zones humides**

Les zones humides peuvent être menacées ou dégradées par les projets d'urbanisation, les anciens travaux hydrauliques, leur mise en culture ou leur drainage.

Les évolutions réglementaires et notamment la nomenclature Loi sur l'Eau qui impose de présenter une demande de déclaration ou d'autorisation pour les projets ayant un impact sur ces milieux (surface supérieur à 1000 m<sup>2</sup>) **permet, en théorie, de limiter la dégradation des zones humides.** Cependant, la mise en œuvre de la réglementation est limitée par le manque de connaissance de ces zones. En termes de tendances, **la connaissance des zones humides du bassin devrait néanmoins s'améliorer**, puisque sur la partie du bassin versant située sur le département des Deux-Sèvres ainsi que l'Agglomération du Choletais en Maine-et-Loire, des inventaires communaux de connaissance sont en cours selon une méthodologie validée en CLE.

**Les tendances retenues en matière d'évolution de l'état des zones humides sont de l'ordre de la stabilité, compte tenu de la prise en compte progressive de ces zones par les documents d'urbanisme, garantissant une relative protection. Néanmoins, les actions de restauration et de valorisation sont limitées à quelques zones humides « remarquables ».**

### **Tendance à 10 ans sans l'élaboration et la mise en œuvre d'un SAGE :**

*Dans l'état actuel des choses, si aucune inflexion majeure des politiques ne se produit, il n'y a absolument aucune chance d'atteindre le bon état des eaux sur l'ensemble du bassin versant du Thouet. Pire, l'accélération et l'emballement des phénomènes de changement climatique aggraveront considérablement une situation pourtant déjà extrêmement préoccupante.*

*Ce constat alarmant nécessite des réponses rapides et fortes car il pose des questions majeures de santé publique, de qualité et quantité d'une ressource vitale, d'atteinte à la biodiversité et au patrimoine naturel, ...*

## **Valider l'ambition politique que souhaite la CLE du SAGE Thouet**

Au-delà des obligations réglementaires, l'élaboration d'un SAGE sur le bassin versant du Thouet émane d'une volonté locale et d'une prise de conscience ancienne des enjeux majeurs liés à l'eau et à l'état de la ressource.

La volonté des membres de la CLE est d'atteindre les objectifs de bon état des eaux défini par la DCE. Compte tenu du diagnostic et, hélas, des tendances lourdes, cela passe par la mise en œuvre d'un SAGE ambitieux susceptible de répondre à l'urgence de la situation.

Les membres de la CLE valident les éléments suivants :

### **Priorisation des usages :**

**AEP > milieux > activités économiques**

Une vigilance est portée sur l'usage AEP qui est bien l'usage prioritaire sans toutefois remettre en cause les fonctionnalités des milieux déjà fortement altérés.

### **Objectifs de Qualité des eaux AEP :**

Besoin d'une ambition forte pour sécuriser AEP

#### **Objectifs environnementaux :**

*Des objectifs de respect des normes de qualité AEP :*

- *Respect des normes de qualité pour les eaux distribuées*
- *Pour les eaux brutes, le plus tôt possible et en 2027 au plus tard:*
  - *Pesticides : respect des normes de qualité des eaux distribuées*
  - *Nitrates : respect du seuil de 50 mg/L (teneur maximale et non teneur moyenne) pour l'ensemble des captages prioritaires.*  
*Sur les autres captages, objectif de non dégradation de la ressource.*
  - *Phosphore : respect de la norme de 0,2 mg/L (teneur maximale)*

### **Objectif baignade :**

*Un objectif transversal de reconquête de la baignade en cours d'eau sur le bassin, susceptible de mobiliser positivement les acteurs et faire émerger une conscience collective et citoyenne sur les enjeux de l'eau.*

## **Ambition par objectifs validés par la CLE le 26 juin 2018 :**

*Il est rappelé que les formulations des objectifs, citées ci-dessous (texte bleu), sont celles validées par la CLE lors de la séance plénière du 26 juin 2018. Les membres de la CLE ont, dans le cadre de la présente note, précisé ces objectifs (texte noir). Il est toutefois nécessaire d'avoir une vision transversale des thématiques pour bien appréhender l'ensemble des problématiques du bassin du Thouet.*

### **Quantité**

Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

*La thématique quantitative est jugée centrale sur le bassin versant du Thouet, en raison du fort déséquilibre entre les besoins et les ressources, déséquilibre qui a entraîné le classement de l'ensemble du territoire en ZRE (Zone de Répartition des Eaux). De plus, le changement climatique et l'accélération du phénomène risque de nous faire passer d'une situation précaire à une situation dramatique.*

*Ainsi, pour répondre à cet enjeu, il est vital de faire évoluer de façon conséquente les usages afin qu'ils soient plus économes en eau dans un objectif d'atteinte d'un équilibre durable de la ressource. De plus, il conviendra également d'améliorer l'efficacité de l'eau et de définir les voies d'adaptation au changement climatique.*

### **Qualité**

Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

*La contamination des eaux superficielles et souterraines par les nitrates est, compte tenu des pratiques, plus marquée sur la partie Est du bassin (Dive, Thouet médian) qu'à l'Ouest ; même si, par ailleurs, le recul préoccupant de l'élevage, remplacé par des grandes cultures représente un risque de pollution accru à terme.*

*La contamination par les pesticides est quant à elle généralisée, de façon préoccupante, sur l'ensemble du bassin, tandis que les contaminations des eaux en phosphore et en carbone organique dissous sont importantes sur toute la partie Ouest du bassin (Argenton, Thouaret, Cébron, Thouet amont).*

*Ces différentes contaminations, présentes dès l'amont du territoire, entraînent des menaces sur la santé publique, une mise en péril de la biodiversité, des perturbations des usages, des surcoûts financiers importants (traitement des eaux...)... . Malgré les programmes d'actions et les efforts qui ont pu déjà être faits sur certains secteurs, il est désormais admis que ces politiques n'ont pas permis d'améliorer significativement l'état des eaux. La dynamique n'est, en outre, pas suffisante. Il est donc*

*nécessaire de mettre en place des programmes d'actions plus ambitieux, plus rapides et sur des secteurs plus étendus.*

[Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante](#)

*Les différentes pollutions présentes sur le bassin versant du Thouet ont des impacts importants sur la production et la distribution d'eau potable nécessitant des traitements d'eau de plus en plus importants et de plus en plus onéreux.*

*Captages prioritaires :*

- Cébron : problématiques matières organiques, phosphore et pesticides
- Captages Thouarsais : problématiques nitrates
- Captages Seneuil : problématiques nitrates, pesticides, turbidité
- Captage Fontaine de Son : problématiques nitrates

*Le captage des Lutineaux, situé dans le Thouarsais, a été classé en ZPAAC (Zone de Protection d'Aire d'Alimentation de Captage) soumise à contraintes environnementales du fait du taux de nitrates très élevé et de son évolution constante vers le seuil de non potabilisation. Il est actuellement le seul, en Nouvelle Aquitaine, dans ce cas. Dès lors, le risque d'approvisionnement en eau des populations devient une réelle menace.*

*La mise en place de programmes d'actions sur l'ensemble des captages prioritaires, se révèle d'une efficacité parfois remise en cause par certains acteurs au vu des résultats médiocres malgré les évolutions de pratiques engagées de façon, hélas, trop timide. En effet, les programmes mis en place, pour certains depuis une vingtaine d'années, reposent sur le volontariat mais ne recueillent pas une adhésion suffisante.*

*Besoin vital de préserver la ressource AEP d'où l'importance d'avoir une ambition élevée pour cette thématique (cf. objectifs environnementaux).*

[Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents](#)

## **Milieux**

[Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités](#)

*Au vu des dégradations constatées sur le bassin, un enjeu évident d'amélioration significative de la morphologie et de la continuité écologique existe pour retrouver, autant que possible, les fonctionnalités « naturelles » de la rivière. En effet sur les 33 masses d'eau superficielles du bassin, 26 présentes un risque « obstacles à l'écoulement » et 22 un risque « morphologie ».*

*L'amélioration conjointe de ces deux paramètres permettra de retrouver un milieu plus « naturel », présentant des profils diversifiés, bénéfiques pour la qualité des eaux, la santé, la richesse des services écosystémiques des milieux ainsi que pour la biodiversité.*

*L'amélioration de la continuité écologique doit être étudiée et obtenue en utilisant tous les leviers disponibles allant de la bonne gestion des ouvrages, l'aménagement jusqu'à l'effacement.*

[Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux](#)

*Le bassin versant du Thouet présente un enjeu majeur en matière de plans d'eau avec un nombre très élevé en forte densité sur l'ouest du bassin. Nombre de ces plans d'eau n'ont plus aujourd'hui d'usages avérés et impactent négativement la ressource et les milieux.*

*Il est donc nécessaire de porter des actions permettant de réduire leurs impacts négatifs en fonction des situations rencontrées (gestion, aménagement, déconnexion, effacement, ...).*

*Aujourd'hui les programmes d'actions « milieux » n'ont pas de stratégie « plans d'eau » à part entière. Des priorisations géographiques pour les programmes d'actions sont à envisager en lien avec les autres enjeux du SAGE (têtes de bassin versants, zones humides, hydromorphologie et continuité écologique, biodiversité, ...)*

[Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité](#)

## **Biodiversité**

[Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires](#)

[Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides](#)

*Les têtes de bassin versants et les zones humides rendent de nombreux services écosystémiques conditionnant le bon état de la ressource et des milieux et doivent être des zones prioritaires à protéger.*

*Il est donc impératif de ne pas se limiter à la simple délimitation de ces zones mais bien d'intervenir dès à présent sur ces milieux.*

## **Sensibilisation, communication**

[Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE](#)

[Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE](#)

[Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multi-thématiques](#)

*Les enjeux identifiés nécessitent une mobilisation de tous les acteurs du territoire pour l'atteinte des objectifs de bon état. Les habitants étant des acteurs à part entière, il est impératif de développer la*

*communication afin qu'une prise de conscience sur les enjeux et l'état de la ressource ait lieu et qu'une mobilisation de tous puisse se faire.*

### **Gouvernance**

[Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre](#)

[Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE](#)

[Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE](#)

*Au vu de l'ampleur des actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du bassin, il est indispensable de déployer des moyens à la hauteur des objectifs à atteindre en réponse aux problématiques identifiées.*

*Le rôle pilote de la CLE est primordial afin de faire vivre le SAGE à travers :*

- *La mise en œuvre effective des actions par les porteurs de projets publics ou privés*
- *La pédagogie auprès de l'ensemble de la population du territoire*

*et s'assurer de l'atteinte de ses objectifs.*

### **Activités économiques**

*Au vu des éléments présentés ci-dessus, et compte tenu de l'ampleur du chantier à mener, il est nécessaire que l'ensemble des activités économiques du territoire (agriculture, industrie, tourisme, ...) se mobilise en faveur des enjeux du SAGE et l'objectif de bon état des masses d'eau.*

*Pour l'activité agricole, dominante sur le territoire, les membres de la CLE réaffirment leur soutien à l'activité d'élevage extensif sur l'Ouest du bassin avec le maintien des surfaces en herbes, des zones humides, des haies, ... L'élevage, en dépit des difficultés économiques qu'il rencontre est, en effet, le mieux adapté à cette partie du bassin. Dès lors, il devra être le bénéficiaire prioritaire des politiques publiques ; celle de l'eau en particulier.*

*Sur la partie Est du bassin, plus marquée par les grandes cultures, l'amplification des efforts sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et intrants devra être de mise, l'adéquation des types de culture à la typologie du territoire devra être recherchée.*

*De façon générale, même si cela ne peut encore être généralisé comme modèle, des politiques incitatives en faveur du renforcement de l'agriculture biologique et/ou respectueuse des bonnes pratiques et des milieux, de labellisation et de commercialisation de produits locaux, de circuits courts et d'approvisionnement local (marchés, cantines...) seront à accentuer.*

*En résumé, compte tenu de l'enjeu très fort lié à l'eau sur ce territoire, il faut amplifier une transformation du modèle agricole qui est déjà amorcée mais qui nécessite un fort accompagnement.*